

Les métiers de la cohésion sociale

Déclaration du groupe Associations

Selon l'article 1er de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, fondamentale pour notre démocratie : « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité* ». Chaque citoyenne et chaque citoyen doit respecter son prochain. La dignité inhérente à tous les humains est la même et constitue le fondement de la liberté, de la paix, et de la justice.

Cette Déclaration encourage la protection, le progrès social, les conditions de vie de chacun, comme un devoir de notre société.

Pourtant, certaines et certains sont plus ou moins privés de liens sociaux pour des raisons personnelles ou sociales, parce-que « différents », en difficulté pour entrer ou rester en relation avec les autres, ponctuellement ou durablement.

De toutes conditions physiques, psychologiques, matérielles et de tous âges, ces femmes et ces hommes sont marginalisés voire exclus de la communauté parce-que leurs différences, leur situation de vie, leurs us et coutumes, nous dérangent, bousculent des ordres établis.

Ils dépendent dès lors de professionnel.le.s qui assurent un accompagnement dont la finalité première est de permettre à tous et toutes, sans exception, de trouver sa place dans la société, de s'émanciper, et de réaliser librement son projet de vie !

Ces personnels sont aujourd'hui en souffrance, faute de reconnaissance sociale et professionnelle, de manque de moyens, de perte de sens, de trop nombreuses normes administratives et comptables.

Le secteur associatif est sans doute le premier concerné par cette crise puisque principal pourvoyeurs d'emplois bien sûr, mais aussi par l'existence et l'activité de nombreux collectifs engagés et militants.

Tout a été dit dans l'avis et la plupart des préconisations relèvent de priorités nationales :

- le sens et la place donnée aux professionnel.le.s doivent être valorisés et perpétuellement réaffirmés parce-que ces métiers sont indispensables à toute société qui se pense développée ;
- ils relèvent d'un choix politique collectif, d'un réel investissement social et financier pour répondre aux attentes de chacun car n'oublions pas que nous sommes – ou serons – tous et toutes potentiellement concernés ;
- un investissement financier est absolument nécessaire et urgent. Investissement et non dépense, à l'instar de l'accès à l'éducation, à la santé, à la culture et aux loisirs ; espaces et temps de vie, d'épanouissement auxquels nous aspirons tous.

Pourquoi cet effort d'investissement est-il régulièrement remis en question lorsqu'il s'agit de personnes considérées comme fragiles, à charge ?

Investir dans ce secteur à haute valeur sociale ajoutée passe par des dispositifs de formation et de rémunérations rénovés et surtout adaptés aux défis de notre époque en pleine mutation.

Le groupe des associations a voté cet avis car toutes les préconisations sont justes pour permettre d'enfin reconnaître le rôle central des professionnelles et professionnels, pour accompagner les familles concernées et plus encore pour réaffirmer la dignité de tout être humain dans son parcours de vie et sa quête de liberté.

« *Le paradoxe de la condition humaine, c'est qu'on ne peut devenir soi-même que sous l'influence des autres* » écrit Boris Cyrulnik. Faisons en sorte qu'elle soit positive.

La dignité humaine ne se négocie pas !